

Historique du castor

Très abondant en Europe centrale et occidentale au Néolithique et à l'âge des métaux

A Noter : (découverte lors de recherches archéologiques de l'utilisation d'os du castor au titre d'outils)

Le castor est présent presque partout en Gaule jusqu'au VII^{ème} siècle ; XII siècles plus tard il est presque éradiqué.

En 875 Charles le Chauve institue les « Bévaries » (Lieutenants de castors) chargés d'organiser la chasse au castor, à l'image des lieutenants de Louvèterie créés pour limiter le loup.

Disparition en Lorraine dès le 17^{ème} siècle (chassé pour sa peau, sa chaire, et l'institution de primes de destruction par les syndicats de digues). Le castoréum (glande anale servant de marqueur olfactif) servait à la fabrication de produits thérapeutiques relevant de la superstition ou de la mythique : tincture, poudre médicinale, produit aphrodisiaques etc...

Sous St. Louis, un porc coûtait 9 fr. la dépouille d'un castor 120 fr.

Les chapeaux feutre de Napoléon coûtait 60 fr. pièce, on les nommait « castor » Une prime de destruction de 15 fr. est instaurée dès 1880 = (allouée par les syndicats des digues)

Au moyen âge, le castor vivant dans l'eau, sa capture était alors régi par la pêche, sa queue écaillée le classait parmi les poissons et sa chaire pouvait se consommer lors des périodes de jeûne. Tout cela étant autorisé par l'église catholique.

Témoin au fil du temps :

Du 16^{ème} au 19^{ème} siècle est née en Allemagne et en Alsace la tuile plate appelée « castor » ou **Biwerschwanz** » de forme arrondie à l'image de la queue du castor ou bièvre, couverture solide en argile à double rangée, qui remplaça les toits en chaume du moyen âge.

De nos jours cette tuile est toujours produite à la tuilerie de BOUXWILLER (Bas-Rhin), elle remplace les modèles anciens façonnés à la main notamment en Alsace Bossue à ADAMSWILLER de 1798 à 1824 par le tuilier **Jacob KENZEL**.

Mais aussi à la tuilerie de Walschbronn par la famille : **Heinrich HUBER**.

Dans les archives historiques on peut lire : « **Daniel Frédéric De ZOLLER ancien fermier général début 1720, fit construire avec François SCHILDT la tuilerie de WALSCHBRONN.**

L'établissement n'était pas encore terminé le 28-6-1723 qu'il lui en laisse l'exploitation pendant dix ans en sus d'un loyer de (100 Livres) avec garantie de fabrication et livraison gratuite de 5000 tuiles par an ... »

Description de l'espèce

Systématique

Classe : Mammifères

Ordre : Rongeurs

Famille : Castoridés

Espèce : *Castor fiber* Linné *Castor Européen*, sous espèces : (*castor albicus* origine de l'Elbe)
(*castor galilae* origine vallée du Rhône)

Le castor est le plus gros rongeur d'Europe avec une longueur supérieur à 1m chez l'adulte dont 30 cm pour la partie écailleuse de la queue et un poids moyen de 21 kg. La femelle dispose de 2 paires de mamelles. Il peut être confondu à la nage avec le ragondin.

Mammifère aquatique, comme le phoque, la loutre et d'autres, il ne fréquente par contre que les eaux douces.

Sa nage est très coulée, le corps est presque immergé sauf la nuque et la moitié supérieure de la tête sont visibles (contrairement à la nage du ragondin = **totalité de la tête et le haut du dos émergent**)

Répartition géographique

L'aire de répartition du castor d'Europe s'inscrit entre le 40° et 65° de latitude nord. Les populations se distribuent de manière discontinue de l'Europe de l'Ouest au Nord-est de la Mongolie.

En France 50 départements métropolitains sont concernés à des degrés divers par la présence du castor, essentiellement dans le Sud-est, le Centre et le Nord-est.

La limite de répartition altitudinale supérieur est de l'ordre de 700 à 800 m, à l'exception de la haute vallée de l'Eyrieux en Ardèche située à 1075

Statut Démographique

En France le bassin Rhodanien constitue le berceau originel de l'espèce à partir duquel de nombreuses réintroductions ont pu être engagées et réussies.

En 1960 le castor est présent au Sud de Lyon, suite à une protection dès 1909, dans le Vaucluse le Gard et les Bouches du Rhône. Depuis plus de 30 ans, plus de 25 opérations de réintroductions ont été effectuées avec plus de 270 castors originaires exclusivement de la vallée du Rhône.

Plus de 3500 km de cours d'eau sont à nouveau occupés en permanence par l'espèce dans le Sud-est de la France et elle continue son extension sur d'autres bassins versants (Loire et en Alsace). On estime que l'ensemble des effectifs devrait être compris entre 8000 à 10000 individus.

Réintroduction en Lorraine sur la Moselle à Tonnoy 54 en amont de Nancy le 25 janvier 1983

(4 individus et en janvier et février 1984/ 11 individus)

Au jour d'aujourd'hui, 600 à 700 castors fréquentent environ 200 sites, le taux d'accroissement annuel est estimé à 18.5%

Réintroduction en Alsace sur le Rhin dès 1970 et alternativement jusqu'en 2010 (1970-1973-93-95-99-2002-2010)

Biologie

Régime alimentaire :

Le castor est strictement végétivore, les besoins quotidiens d'un adulte s'élèvent à 2kgde matière végétale ou 700g d'écorce. Il est très électique dans ses choix alimentaires. (écorce, feuilles et jeunes pousses des plants ligneux, hydrophytes, fruits, tubercules et végétation herbacée terrestre. Les plants ligneux constituent l'essentiel de l'alimentation hivernale puisqu'il est actif tout au long de l'année)

Environ une trentaine d'espèces d'arbres entrent dans son spectre alimentaire dont il consomme l'écorce, mais se sont les salicacées (saules et peupliers) qui sont les plus recherchés.

Sa longévité peut être de 15 à 17 ans en milieu naturel.

Activité :

Elle s'accomplit à l'interface entre le milieu aquatique et le milieu terrestre. L'eau lui permet d'assurer ses déplacements et joue le rôle d'élément tutélaire, l'entrée du gîte est toujours immergée.

L'espèce n'hiberne pas, ses mœurs sont nocturnes. Principalement actif en début et fin de nuit. Il consacre 2/3 de son activité au milieu aquatique ; déplacement, consommation de végétaux, et 1/3 de celle-ci sur le sol : (recherche de nourriture, abattage d'arbustes, toilettage, marquage du territoire).

Espèce territoriale avec marquage olfactif par une sécrétion musquée : le castoréum (généralement déposés sur des monticules de terre situés à moins de 50m de l'eau.)

Espèce sociable, les 2/3 des castors vivent en groupes familiaux composés de 2 adultes, des jeunes de plus d'un an et des jeunes de l'année. La taille d'une famille varie de 2 à 6 elle est en moyenne de 3,8 en Europe.

L'activité d'un groupe familial s'étend sur environ 1 à 3 Km de cours d'eau.

Le castor vit dans des gîtes qui peuvent en fonction de la texture des berges se présenter sous la forme de terrier, soit sous la forme de (terrier hutte).

Reproduction

Le castor est monogame, la maturité sexuelle est atteinte à 2 ans pour la femelle 3 ans pour le mâle, il y a plusieurs oestrus. Le rut à lieu de janvier à mars, l'accouplement à lieu dans l'eau. La durée de la gestation est de 107 jours avec **une seule portée par an**. Les naissances ont lieu entre le 15 mai et le 15 juin. Jusqu'à cinq jeunes par portée, en moyenne moins de 2. Les jeunes nidicoles naissent les yeux ouverts et couverts d'un fin duvet. Le sevrage à lieu vers 6 à 8 semaines et l'émancipation au cours de leur deuxième année.

Milieus fréquentés

Le milieu de vie type du castor est constitué par le réseau hydrographique de plaine et de l'étage collinéen. Il peut s'installer aussi bien sur les fleuves que sur les ruisseaux. Les plans d'eau peuvent être colonisés lorsqu'ils sont reliés au réseau hydrographique ou lorsqu'ils sont très proches de celui-ci.

Les conditions nécessaires à son implantation sont :

- *La présence permanente de l'eau même si la surface de celle-ci est temporairement faible. La Profondeur doit être, par place au minimum de 60 cm.*
- *La présence significative de formations boisées rivulaires avec prédominance de jeunes salicacées.*

- *Une faible pente du cours d'eau, généralement inférieur à 1%*
- *L'absence d'une vitesse permanente élevée du courant*
- *L'absence d'ouvrages hydroélectriques infranchissables et incontournable.*

Statut Juridique

Le castor est une espèce protégée sur l'ensemble du territoire national

(Directive habitats (JOCE du 22/7/1992 annexe II et IV)

(Convention de Berne JO du 28/8/1990 et 20/8/1993 annexe II)

(Protection nationale de l'espèce et son milieu (JO du 10/5/2007 et Arrêté ministériel du 23/4/2007)

Menaces et impact sur le milieu ou les activités humaines :

Actuellement le castor n'a pas de prédateur notable. Le renard et la loutre quand cette dernière est présente, peuvent parfois être les prédateurs des jeunes castors. Parmi les pathologies, la pseudo-tuberculose est la plus fréquemment citée ou rencontrée, mais également les septicémies généralisées suite à des morsures lors de combats territoriaux.

Les collisions sur route lors des déplacements pour contourner des obstacles sont actuellement les causes de mortalité les plus importantes.

L'occupation humaine et la pollution organique des eaux ne sont pas des facteurs limitant.

Ce sont plutôt l'urbanisation des berges au niveau des grandes métropoles, l'endiguement et la canalisation des fleuves et leurs principaux affluents qui peuvent détruire ses milieux de vie.

La suppression des boisements dans les lits mineurs, le déboisement des berges pour assurer des servitudes ou implanter des cultures affectent les potentialités alimentaires et accélèrent le courant.

Le développement d'espèces végétales exotiques comme la renouée du Japon.

La lutte contre les rongeurs aquatiques comme le ragondin et le rat musqué constitue un risque difficile à apprécier notamment là où des anticoagulants sont utilisés en lutte collectives.

Impact sur les activités humaines

Le castor peut occasionner des dégâts à l'arboriculture fruitière ou à la populiculture et parfois aux cultures auprès des cours d'eau.

Ces dégâts font l'objet d'un suivi technique par le réseau de correspondants de l'ONCFS.

L'impact économique des dégâts n'est pas mesuré car ceux-ci ne sont pas indemnisés.

Environ quarante dossiers de dégâts sont traités par année. Ceux-ci concernent en majorité les arbres fruitiers, puis les arbres d'agrément et les peupliers de production. Les dégâts sur culture sont généralement faibles dans 8 cas sur 10 ils interviennent à moins de 10m de l'eau ;

Gestion

Grâce aux mesures de protection de l'espèce et aux nombreuses opérations de réintroduction, elle a colonisé de nombreux bassins hydrographiques et elle ne fait pas l'objet d'actions spécifiques en sa faveur. Le suivi des constats de dommages et les conseils efficaces prodigués pour se protéger contre des dégâts potentiels facilitent l'acceptation de l'espèce par les personnes concernées.

Mesures conservatoires

- Installation de rampe de franchissement sur des petits ouvrages d'art.
- Etablissement de corridors verts le long des cours d'eau en milieu urbain avec plantations de salicacées et création de gîtes artificiels.
- Aménagement et protection autour des passages busés sous les routes où les écrasements sont régulièrement constatés.
- Maintien des ripisylves en favorisant les salicacées sous forme buissonnante et arbustive lors de la réhabilitation des cours d'eau dégradés.
- Lors d'opération de lutte collective menée contre les ragondins ou les rats musqués lorsque le castor est présent, il est conseillé d'éloigner les appâts empoisonnés à plus de 20m de l'eau ou d'éviter l'emploi de toxique en préconisant des méthodes de capture sélectives de ces rongeurs par l'utilisation de cage-pièges.



***Article rédigé le 1^{er} mars 2014, année de retour du castor à Walschbronn
Par François Wecker, avec l'aimable participation de Michel Denis (photographe amateur)
et Denis DERLER passionné d'histoire locale.***

***Bibliographie : - Les castors par Bernard Richard (collection Faune et Flore Balland)
- Faune Sauvage de France Biologie, habitats et gestion
(Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage GERFAUT)***